

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 25 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Françoise MAIRESSE, Paul DOITEAU-LEVEE, Catherine FAUCHE, Corinne GUILLON

Étaient absents : Patrick POTTIER (pouvoir à Josette MUSSET), Eric DEJEAN-SERVIÈRES

Secrétaire de séance : Olivier POULAIN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu du conseil du 2 avril 2025
- Point urbanisme
- Délibération pour adhésion et participation financière à la convention santé (mutuelle)
- Délibération encaissement chèques
- Délibération modification régie
- Devis Girod divers panneaux
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2025 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2025 est validé par six conseillers sur les sept présents.

POINT URBANISME :

. Déclaration préalable de Mr Emilien FAUCHE pour la rénovation du toit de la ferme avec pose de panneaux photovoltaïques.
Dossier accepté par la DDTM.

DELIBERATION POUR ADHESION ET PARTICIPATION FINANCIERE A LA CONVENTION SANTE (MUTUELLE) :

Madame Le Maire expose au conseil que nous avons obligation de proposer une mutuelle à nos agents.
Nous avons choisi de souscrire à celle proposée par le centre de gestion « MUTAME SANTE ».
En cas d'acceptation de l'agent, notre participation est au minimum de 15 euros.
Après délibération le conseil accepte l'adhésion à MUTAME et la participation de la mairie à hauteur de 15€.

DELIBERATION ENCAISSEMENT CHEQUES :

Madame Le Maire informe le conseil que dorénavant la mairie va encaisser les chèques des locations de vaisselle.
Après délibération, le conseil accepte l'encaissement des locations de la vaisselle.

DELIBERATION MODIFICATION REGIE :

En créant la régie, nous avons dû déclarer toutes les sources de recettes que nous encaissons :

- Les concessions
- Les locations de salle
- Les recettes lors des événements notamment lors du repas communal

Pour nous permettre d'ajouter les chèques de location de vaisselle, nous devons modifier la régie.

Après délibération le conseil accepte la modification de la régie.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

1. Nous avons eu un retour de SIEGE concernant les anciennes lanternes à remplacer par des LED moins énergivores :
LE CHATELIER : 4 lanternes
LES QUATRE-HOUX : 5 lanternes
LE HAMEL : 12 lanternes
LE LONG BOIS : 5 lanternes

Cela représente un coût inférieur à 20.000€ donc subventionné à hauteur de 60%.
Ce projet sera présenté par SIEGE pour 2026.
2. Proposition de communications pour la matinée écocitoyenne et la fêtes des voisins du 31 mai 2025. Lydie FAURE qui a travaillé sur l'élaboration du document, le présente au conseil. Les deux événements ayant lieu le même jour, Lydie FAURE a émis l'idée de les annoncer sur la même page. Le conseil approuve le document.
3. Madame Le Maire émet l'idée de sécuriser les sorties des deux fermes du Noyer. (MICHEL BEAUMESNIL et EMILIEN FAUCHE) et propose de faire poser un clignotant orange avant les entrées dans les deux sens de circulation. En raison du coût que cela représente (environ 6000€) l'idée est refusée par le conseil.
Toutefois, la pose d'un panneau « attention sortie d'engins agricoles » est proposée et acceptée par le conseil.
4. La rue de la Risle va être refaite en enrobé comme c'était prévu depuis 2020 suite aux travaux d'enfouissement des lignes électriques et télécom.
C'est pris en charge par INTERCOM.
A l'époque nous avions demandé d'ajouter une partie du chemin du Sabotier (jusqu'après le portail de l'habitation sur la gauche soit environ une trentaine de mètres) qui sera à la charge de la commune.
Madame Le Maire explique que les habitants actuels sont en résidence secondaire et donc très peu présents en hiver. Mais s'ils venaient à vendre leur propriété, et que celle-ci devienne une résidence principale, les nouveaux habitants seraient très ennuyés au vu des énormes ornières qu'il y avait cet hiver devant leur portail et portillon. Le chemin des Sabotiers était impraticable.
Nous avons aussi demandé un devis pour chaque entrée des habitants. Le coût serait de l'ordre de 30,18€ du m2 à la charge des habitants. Un courrier informatif va être rédigé à tous les habitants de la rue de la Risle afin qu'ils nous communiquent leur choix.
5. Le fauchage « de sécurité » va démarrer le 12 mai 2025.
6. En raison de la pose des volets roulants nous ne pouvons plus installer les jardinières sur le rebord des fenêtres de la salle des fêtes et de la mairie.
Pour fleurir nos bâtiments comme chaque année Madame Le Maire propose d'acheter des jardinières « béton » à poser sur le sol. Il en faudrait 5 ou 6.
Elle présente au conseil deux documentations de bacs en béton. Les prix sont entre 150€ hors frais de livraison et 200€ frais de livraison compris. Elle attend les devis définitifs.
Les conseillers acceptent la proposition.
Lydie FAURE émet l'idée de faire les plantations dans ces bacs lors de la matinée écocitoyenne.
7. Lydie FAURE demande ce qu'il en est du panneau « sens interdit » à l'entrée de la route qui mène au Milan. Madame Le Maire dit qu'il est commandé et qu'elle attend qu'INTERCOM vienne le poser. Elle s'engage à les relancer.
Elle nous signale que le panneau au croisement de la départementale et la route du Bois Chevreuil est à refixer.
8. Françoise MAIRESSE demande :
 - Ce qu'il en est de la porte du logement communal. Madame Le Maire dit qu'elle a reçu le devis dont le prix était tout à fait correct et qu'elle l'a accepté.
 - Si la boîte à livres est ouverte à tout le monde et si une personne extérieure au Noyer peut y déposer des classeurs de jardinerie. Réponse positive pour les deux questions.
 - Si nous pouvons remplacer le panneau directionnel « Milan / Grosley sur Risle » au pied de sa haie par un panneau « Le Milan / Grosley sur Risle ».
 - Françoise MAIRESSE rappelle le problème de chauffage à l'église et nous informe que lors de la dernière cérémonie ça sentait le brûlé. Elle demande si Eric DEJEAN-SERVIERES peut aller à l'église afin de vérifier et si besoin réparer le chauffage.
9. Catherine FAUCHE s'est rendue à la réunion SAEP :
 - Notre syndicat d'eau déclare être le seul à ne pas avoir de pesticide dans l'eau.
 - Il faut prévoir à alimenter en eau la future piscine de Bernay et pour cela il faudra s'approvisionner en eau à l'extérieur donc construire une usine de filtration. Monsieur GRAVELLE, président de l'INTERCOM de Bernay et de la SAEP, dit que nous nous déshabillons pour habiller Bernay et Menneval mais que nous n'avons pas le choix...
 - Des rallongements de réseaux sont prévus ainsi que des déplacements de canalisation et des remplacements de tuyaux « plastique » dits « cancérogènes ».
 - Et des travaux dans le bourg de Beaumesnil sont en projet.

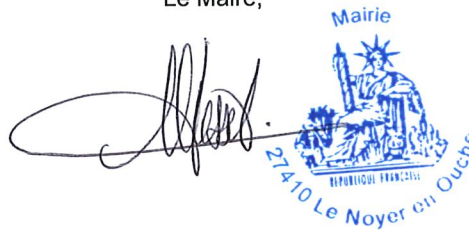
Tous ces projets représentent un coût important qui se répercutera sur nos factures d'eau et malgré l'importance de ces décisions, il n'y a toujours pas le quorum dans ces réunions SAEP !

Catherine FAUCHE a également assisté à la réunion TOURISME :

- L'office du tourisme de Beaumesnil a fermé parce que les locaux coûtent cher (entretien, personnel.)
 - 66% des touristes sont excursionnistes. Ce n'est pas très bon pour le commerce d'hébergement.
 - Madame LEBRETON responsable de la commission TOURISME déplore que 98% des touristes se déplacent avec leur propre véhicule et souhaite développer des tarifs « bas carbone »
10. Olivier POULAIN nous informe que les lignes téléphone et fibre ne sont toujours pas fixées au poteau devant le 27 route du Hamel.

Séance levée à 20H30

Josette MUSSET
Le Maire,



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'JM', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Mairie' at the top, '27410 Le Noyer en Ouche' around the bottom edge, and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center. In the middle of the stamp is a small illustration of a building, likely the town hall.